

# Note de conjoncture

> Analyse économique de la filière Céréales de FranceAgriMer



• numéro 06 / mars 2013 / Enquête prix payés aux producteurs

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

Le mouvement à la baisse des prix d'achat des céréales se poursuit et s'accroît très nettement en février. Si l'avoine avait résisté jusqu'alors, plus aucune espèce n'échappe à cette tendance maintenant. L'avoine enregistre d'ailleurs les plus fortes révisions à la baisse (-22 €/t), les plus faibles concernant le triticale (- 4 €/t). La répartition des transactions entre les modalités d'achat ferme et d'acompte se maintient inchangée, l'acompte concernant toujours autour de 30 % des achats. Le triticale demeure l'espèce pour laquelle le recours aux achats ferme est le plus important, voire presque exclusif, avec une part de 95%. En revanche, l'acompte concerne encore plus de la moitié des transactions en orges fourragères ainsi qu'en avoine.

	février 2013	février 2012
En €/t	Prix fermes	Prix fermes
Blé tendre	223	190
Blé dur	238	254
Orge mouture	196	180
OBH*	204	203
OBP**	203	238

\*OBH : Orges Brassicoles d'Hiver  
\*\*OBP : Orges Brassicoles de Printemps

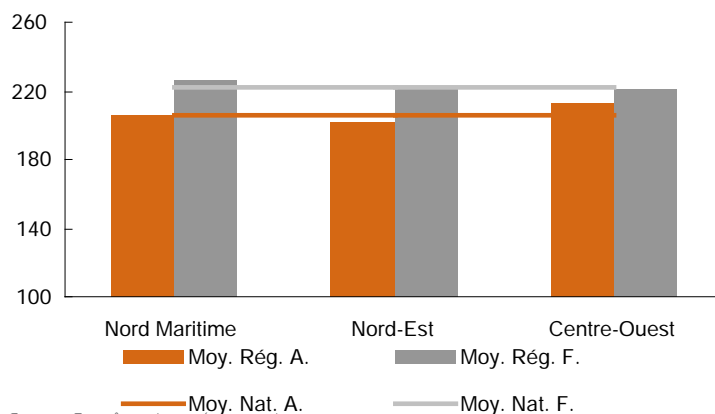
Source : Enquête prix payés aux producteurs

Suite à ces nouvelles révisions à la baisse, le blé dur et les orges brassicoles de printemps demeurent les seules espèces dont le prix actuel est inférieur à celui de la campagne précédente, mais les prix d'achat de l'avoine et des orges brassicoles d'hiver sont à présent identiques à ceux de février 2012. Seuls le maïs (+12 %), le triticale (+7 %) et les orges fourragères (+4 %) conservent un bonus sur les prix pratiqués en 2007/08. Les prix fermes des orges de mouture et de l'avoine passent à présent sous le seuil des 200 €/t.

## Blé tendre

Le prix d'achat ferme du blé meunier perd 8 euros sur le mois, à 223 €/t. Le bonus par rapport aux prix pratiqués en 2011/12 se réduit de 50 à 33 euros. A l'échelle interrégionale, les prix se rapprochent encore un peu plus, avec un écart maximum entre deux regroupements régionaux de seulement 6 euros maintenant. La hiérarchie se maintient inchangée, le regroupement du Nord Maritime profitant toujours des prix les plus attractifs, les minima concernant encore le Centre-Ouest. La répartition des transactions entre les modalités d'achat ferme et d'acompte se modifie légèrement à la faveur des achats fermes, dont la part passe de 66 à 69 %. Le prix d'acompte est pratiquement inchangé à 206 €/t.

### Blé tendre : prix payés aux producteurs en €/t

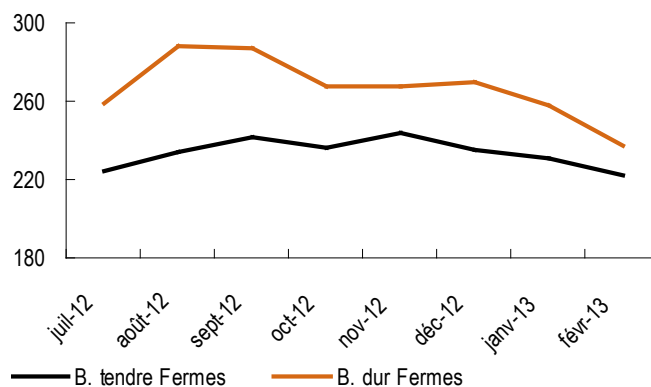


Source : Enquête prix payés aux producteurs

## Blé dur

Déjà fortement impacté par la baisse le mois dernier, le prix d'achat ferme du blé dur perd encore 20 euros en février. La moyenne nationale se porte ainsi

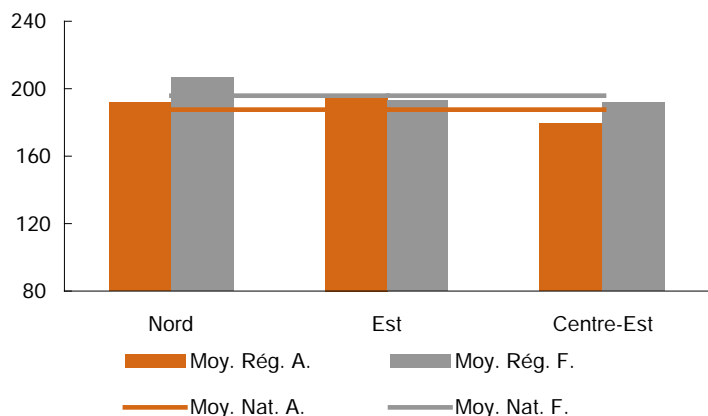
### Blés : évolution des prix payés aux producteurs €/t



Source : Enquête prix payés aux producteurs

à 238 €/t, loin du record de février 2008 (464 €/t), mais à 16 euros du prix relevé à la même date en 2011/12. Inversant la tendance observée en janvier, l'acompte perd du terrain, avec une part des achats qui repasse de 36 à 27%, pour un prix moyen de 208 €/t (-12 euros sur le mois).

### Orge de mouture : prix payés aux producteurs en €/t

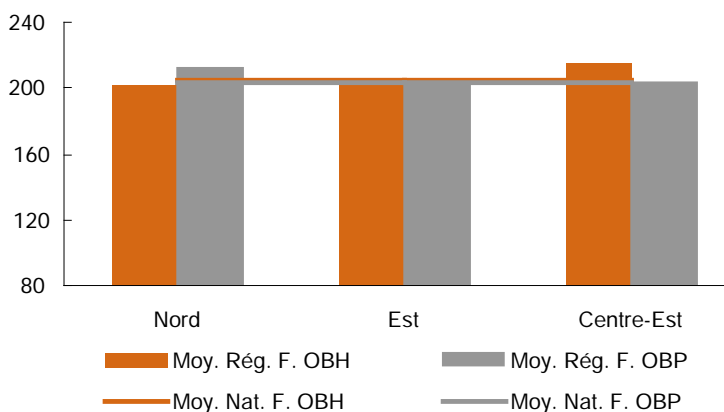


Source : Enquête prix payés au producteurs

### Orges

En février, les achats d'orges fourragères se font à parts égales en acompte et en ferme (57 % des transactions en janvier). Le prix ferme perd 10 euros sur le mois, et passe pour la 1ère fois depuis juin sous le seuil des 200 €/t ; c'est la seule espèce dans ce cas avec l'avoine. La variabilité des prix à l'échelle interrégionale est équivalente sur les prix d'acompte et fermes, avec un intervalle maximum de 15 euros entre deux regroupements régionaux. Pour les prix fermes, cet écart concerne toujours les regroupements du Centre-Est (192 €/t) et du Nord (207 €/t).

### Orge de brasserie : prix payés aux producteurs en €/t



Source : Enquête prix payés au producteurs

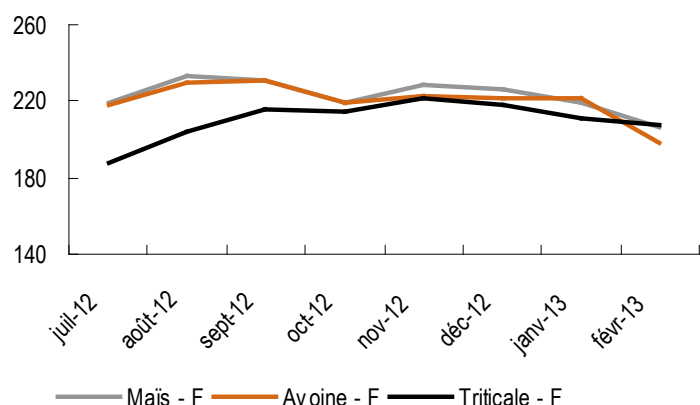
En orges de brasserie, les achats fermes sont plus fréquents, puisqu'ils représentent 54 % des transactions en variété d'hiver jusqu'à 69 % en variété de printemps). Les prix fermes se maintiennent presque à égalité, quelle que soit la variété, autour de 203/204 euros. Les prix les moins

attractifs sont maintenant relevés dans regroupement de l'Est (201 / 202 €/t) ; les maxima concernent le regroupement du Centre-Est en variété d'hiver, mais celui du Nord en variété de printemps.

### Maïs

Les achats de maïs marquent un certain retour de l'acompte en février. Celui-ci reste néanmoins largement minoritaire, à 25 % (13 % en janvier). Une tonne de maïs s'échange à 206 euros, soit 13 euros de moins qu'en janvier. Le maïs renforce donc encore sa décote par rapport au blé, avec un différentiel de -17 euros (sur les prix d'acompte, les deux espèces se maintiennent en revanche à parité proches de 205 €/t). Les prix fermes relevés à l'échelle des regroupements régionaux se tiennent dans un intervalle de 7 euros.

### Maïs/Avoine/Triticale : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : Enquête prix payés au producteurs

### Avoine et Triticale

Les pratiques d'achats en avoine et en triticales sont très différentes. En effet, le triticales est l'espèce pour laquelle le recours aux achats fermes est le plus fréquent, caractéristique qui s'est renforcée en février, avec une part des achats fermes de 95 % maintenant (88% en janvier). A l'inverse, l'avoine s'achète majoritairement en acompte, à 57% en février (la plus forte part parmi les espèces enquêtées). Le prix ferme de l'avoine enregistre le repli le plus fort : - 22 euros et renoue avec son niveau de février 2012, à 199 €/t. Le prix ferme du triticales ne perd que 4 euros sur le mois, à 206 €/t.

	février 2013	février 2012
En €/t	Prix fermes	Prix fermes
Maïs	206	184
Avoine	199	198
Triticale	207	180

Source : Enquête prix payés au producteurs

Source prix à la production : Enquête mensuelle des services régionaux de FranceAgriMer

La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Fabien Bova. Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagrimer.fr - Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Contact presse : L. Gibert : tél : 01 73 30 34 05 - laurence.gibert@franceagrimer.fr / V. Nicolet : tél : 01 73 30 22 54 / virginie.nicolet@franceagrimer.fr N° ISSN 2115-3019 / Copyright 2012 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.



12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr  
www.agriculture.gouv.fr